

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 Décembre 2018

(Ce rapport contient 18 pages)

Bureau d'Angoulême :
17, boulevard de Bretagne
16000 Angoulême
Tél. : 05 45 69 19 19

MFR LA PERUSE
5, Route de Loubert
16270 LA PERUSE

Siège social : 125, avenue Gambetta - 17103 Saintes cedex - Tél. : 05 46 93 70 91
Autre établissement : 13, rue Vernier - 75017 Paris - Tél. : 01 43 12 80 00

SARL au capital de 7 622 euros

Siren 343 679 171 RCS Saintes - TVA FR 813 436 791 71

Membre indépendant de Walter France – Membre indépendant d'Allinial Global International – Membre de la CRCC de Poitiers

MFR LA PERUSE

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 Décembre 2018

Aux adhérents de la MFR LA PERUSE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association **MFR LA PERUSE** relatifs à l'exercice clos le **31 Décembre 2018**, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

▪ **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie «Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.



▪ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} Janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

▪ Règles et principes comptables

L'annexe expose les règles et méthodes comptables utilisées pour l'établissement des comptes annuels.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié le caractère approprié de ces méthodes et des informations fournies dans les notes de l'annexe, et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

▪ Présentation d'ensemble des comptes annuels

Nous nous sommes assurés de la concordance avec la comptabilité des informations données dans l'annexe.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux adhérents

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.



Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration.

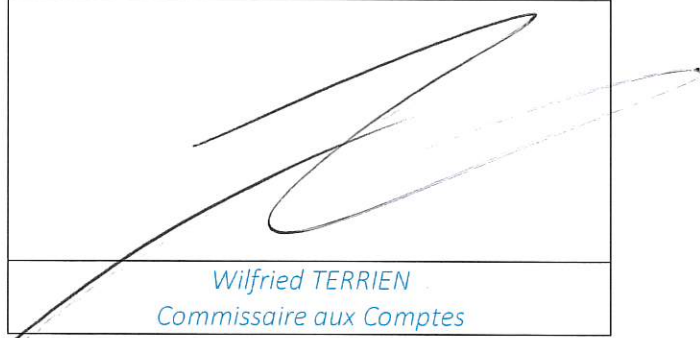
Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Angoulême, le 8 Mars 2019

SARL SCORE

<i>Wilfried TERRIEN</i> <i>Commissaire aux Comptes</i>

Annexe

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.



BILAN

		Exercice : 2 018	Durée : 12 Mois	Exerc. : 2 017 12 Mois	Exerc. : 2 017 12 Mois
ACTIF		BRUT	AMORT. PROV.	NET	% ACTIF
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE					
A C T I F	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES :				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et développement				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires				
	Fonds commercial (1)				
I M M O B I L I S A T I O N S	Autres				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES :	1 744 885	865 556	879 328	39
	Terrains	3 387	609	2 778	
	Constructions	1 483 380	664 942	818 438	
L I B R A I R I E S	Instal. techniques, mat. et out. ind.	86 142	49 277	36 864	
	Autres	159 823	150 728	9 094	
	Immobilisations corporelles en cours	12 154		12 154	
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2) :	15 392		15 392	1
S O C I E T E	Participations	15 392		15 392	
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres				
TOTAL I		1 760 276	865 556	894 720	40
A C T I V E	STOCKS ET EN-COURS :	1 387		1 387	
	Matières premières et autres approv.	1 387		1 387	
	En-cours de productions: biens et services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
C R E A N C E S	AVANCES ET ACPTEES VERSEES /COMMANDES				
	CREANCES (3) :	179 802	6 496	173 307	8
	Créances clients et cptes rattachés	128 430	6 496	121 935	
	Autres	51 372		51 372	
	Capital souscrit-appelé, non versé				
L I B R A I R I E S	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT :	756 773		756 773	34
	Actions propres				
	Autres titres	756 773		756 773	
	DISPONIBILITES	425 720		425 720	19
	CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	2 681		2 681	
TOTAL II		1 366 363	6 496	1 359 867	60
C O U T S	CHARGES A REPARTIR S/ PLUS. EXERC. (III)				
	PRIMES DE REMB. DES OBLIGATIONS (IV)				
	ECARTS DE CONVERSION ACTIF (V)				
	TOTAL GENERAL (I + II+ III+ IV + V)	3 126 639	872 052	2 254 587	100
(1) Dont droit au bail					
(2) Dont à moins d'un an					
(3) Dont à plus d'un an					
(4) Dont à plus d'un an					

BILAN

Exercice Du 01/01/2018

S.a.r.l. S.C. ANGULEME 31/12/2018

Capital social 7622 €

16000 ANGULEME

Tél. 05 45 69 19 19

Fax : 05 45 68 60 58

PASSIF

Exercice : 2018

Durée: 12 Mois

Exercice : 2017

Durée: 12 Mois

PASSIF

PASSIF

C	CAPITAL (dont versé:				
A	PRIMES D'EMISSION, DE FUSION, D'APPORT				
P	ECARTS DE REEVALUATION				
I	RESERVES				
T	Réserve légale				
A	Réserves statutaires ou contractuelles				
U P	Réserves réglementées				
X R	Autres				
O	REPORT A NOUVEAU	1 318 150	58	1 213 041	56
P	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	105 831	5	105 109	5
R	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	484 581	21	454 283	21
E	PROVISIONS REGLEMENTEES				
S					
	TOTAL I	1 908 562	85	1 772 433	81
P S					
R I	PROVISIONS POUR RISQUES				
O O	PROVISIONS POUR CHARGES	18 050	1	17 706	
V N					
I S	TOTAL II	18 050	1	17 706	
D	EMPRUNTS OBLIGATAIRES CONVERTIBLES				
E	AUTRES EMPRUNTS OBLIGATAIRES				
T	EMPR. ET DETTES AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT (2)	133 420	6	147 347	7
T	EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERS	6 586		4 384	
E	AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS				
S	DETTES SOLDE FINANCIER DU PLAN RI				
(1)	DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	23 825	1	30 928	1
	DETTES FISCALES ET SOCIALES	26 296	1	60 982	3
	DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES				
C	AUTRES DETTES				
	PRODUITS CONSTATES D'AVANCE (3)	137 848	6	141 577	7
O R					
M E	TOTAL III	327 975	15	385 217	18
P G					
T U					
E L	ECARTS DE CONVERSION PASSIF (IV)				
S					
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	2 254 587	100	2 175 356	100
	(1) Dont à plus d'un an				
	Dont à moins d'un an				
	(2) Dont concours banc, courants et soldes créd. de banques				
	(3) Dont à plus d'un an				
	Dont à moins d'un an				

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (en liste)

Exercice Du 01/01/2018
Sarl S.C.O.R.E.
Capital social 528 412/2018
Membre de la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes de Poitiers
17, Bd de Bretagne
16000 ANGOULEME
Tél. 05 45 89 49 49
Fax : 05 42 01 70 58

RUBRIQUES	Exerc.: 2 018 12 mois	Exerc.: 05 42 01 70 58 12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION (I) :		
Ventes de marchandises		
Production vendue (biens et services)	275 188	273 341
MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES	275 188	273 341
<i>Dont à l'exportation :</i>		
Reprise sur engagements à réaliser		
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	516 163	480 427
Reprises sur provisions (et amort.), transferts de charges	17 668	33 583
Autres produits	80	1 006
TOTAL I	809 099	788 357
CHARGES D'EXPLOITATION (2) :		
Achat de marchandises (a)		
Variation de stock		
Achat de matières premières et autres approvisionnements (a)	62 524	61 909
Variation de stock	-82	497
Autres achats et charges externes (*)	226 808	222 162
Impôts, taxes et versements assimilés	12 255	15 035
Salaires et traitements	267 721	267 735
Charges sociales	98 389	92 270
Dotations aux amortissements et aux provisions :		
Sur immobilisations: dotations aux amortissements (b)	63 917	60 901
Sur immobilisations: dotations aux provisions		
Sur actif circulant: dotations aux provisions	1 942	3 866
Pour risques et charges: dotations aux provisions	344	
Autres charges	2 523	1 406
TOTAL II	736 337	725 783
I. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	72 762	62 574
QUOTES-PARTS DE RESULTAT SUR OPERATIONS FAITES EN COMMUN :		
Bénéfice ou perte transférée III		
Perte ou bénéfice transféré IV		
- redevances de crédit-bail mobilier		
- redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes aux exercices antérieurs		

MFR LA PERUSE

ANNEXE

SARL SCORE
Capital social 7622 €
Membre de la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes de Poitiers
17, Bd de Bretagne
16000 ANGOULEME
Tél. 05 45 69 19 19
Fax : 05 45 68 60 58

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2018,
dont le total est de 2 254 587 Euros
et au compte de résultat de l'exercice,
et dégageant un bénéfice de 105 831 Euros.
L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

PRINCIPES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect des dispositions du Plan Comptable Général aménagées par le Règlement ANC 2014-03, conformément aux principes comptables de base :

- image fidèle
- comparabilité
- continuité de l'exploitation
- régularité
- sincérité
- importance relative
- prudence

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

METHODES D'EVALUATION

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

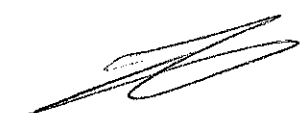
Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Immobilisations Incorporelles & Corporelles

Les immobilisations incorporelles & corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et coûts directement attribuables).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon un plan d'amortissement spécifique, fonction de la durée d'utilisation prévue de l'immobilisation.

Une provision pour dépréciation est constatée, lorsque la valeur actuelle d'une immobilisation est devenue inférieure à sa valeur nette comptable.



Immobilisations Financières

Les autres titres immobilisés ont été évalués au prix auquel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Une provision pour dépréciation est, le cas échéant, pratiquée pour ramener cette valeur à leur valeur d'inventaire.

Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré/premier sorti. Pour des raisons pratiques, le dernier prix d'achat connu a été retenu, sauf écart significatif.

Créances et Dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provisions, pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

MODIFICATIONS AFFECTANT LES COMPTES ANNUELS ET LES METHODES DE PRESENTATION

Aucune modification n'est intervenue dans les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Les charges à payer inscrites dans les comptes de passif sont composées de :

- Les emprunts et dettes financières	152 €
- Fournisseurs : factures non parvenues	3 900 €
- Les dettes fiscales et sociales	6 416 €

Les produits à recevoir inscrits dans les comptes d'actif sont composés de :

- Clients : factures à établir	
- Autres créances	370 €

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 2 681 €.

Elles sont principalement constituées des cotisations, maintenance, assurances, publicités, abonnements versés d'avance, en conséquence les montants seront comptabilisés en charges au cours de l'exercice suivant.



Les produits constatés d'avance s'élèvent à 137 848 €.

Ils se rapportent essentiellement aux frais de scolarité, inscription, restauration & hébergement des élèves (montant total : 132 668 €), frais appelés en intégralité au mois de septembre N pour l'ensemble de l'année scolaire N/N+1. En conséquence, les montants seront comptabilisés en produits au cours de l'exercice suivant.

Autres informations :

Afin que le lecteur puisse porter un jugement avisé, les informations complémentaires suivantes sont données :

- Le montant global des rémunérations visées à l'article 20 de la loi du 23 Mai 2006 est de 42 951.62 € pour le directeur.

- Les reprises des subventions d'investissements sont effectuées sur les mêmes durées et sur les mêmes rythmes que les amortissements des valeurs des immobilisations acquises au moyen des dites subventions.

- Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 2 280€ décomposés de la manière suivante :

+ honoraires comptabilisés au titre du contrôle légal des comptes : 2 280 €

+ honoraires facturés au titre des conseils & prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L.822-11 : néant.



TABLEAU DES AMORTISSEMENTS - EXERCICE CLOS LE 31/12/2018

S.a.r.l. S.C.O.R.E.
Capital social 7622 €
17, Rue de Bretagne
44100 ANGULÈME
Tél. 03 45 69 19 19
Fax : 03 45 68 60 60
Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes de Poitiers

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Amortissement début	Dotation exercice	amortissement biens sortis	amortissements
<u>Frais d'établissement</u>				
<u>Autres immobilisations incorporelles</u>				
Terrains	609			609
Constructions sur sol propre	477 424	46 756		524 179
Agencements constructions	133 235	7 277		140 512
Matériel et outillage	48 612	3 581	2 665	49 528
Agencements divers	8 041	899		8 940
Matériel de transport	35 857	0		35 857
Matériel bureau et informatique & mobilier	100 527	5 404		105 931
<u>Total Immobilisations corporelles</u>	<u>804 305</u>	<u>63 917</u>	<u>2 665</u>	<u>865 556</u>
TOTAL GENERAL	804 305	63 917	2 665	865 556

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Amortissements linéaires	Amortissements dégressif	Amortissements exceptionnels
<u>Frais d'établissement</u>			
<u>Autres immobilisations incorporelles</u>			
Terrains			
Constructions sur sol propre	46 756		
Agencements constructions	7 277		
Matériel et outillage	3 581		
Agencements divers	899		
Matériel de transport	0		
Matériel bureau et informatique & mobilier	5 404		
<u>Total Immobilisations corporelles</u>	<u>63 917</u>		
TOTAL GENERAL	63 917		

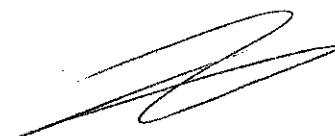


TABLEAU DES AMORTISSEMENTS - EXERCICE CLOS LE 31/12/2018

Membre de la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes de Poitiers
17, Bd de Brétagne
16000 ANCOULEME
Tél : 05 45 68 00 00
Fax : 05 45 68 00 00

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Amortissement début	Dotation exercice	amortissement biens sortis	Tot. Amortissements
<u>Frais d'établissement</u>				
<u>Autres immobilisations incorporelles</u>				
Terrains	609			609
Constructions sur sol propre	477 424	46 756		524 179
Agencements constructions	133 235	7 277		140 512
Matériel et outillage	48 612	3 581	2 665	49 528
Agencements divers	8 041	899		8 940
Matériel de transport	35 857	0		35 857
Matériel bureau et informatique & mobilier	100 527	5 404		105 931
<u>Total Immobilisations corporelles</u>	<u>804 305</u>	<u>63 917</u>	<u>2 665</u>	<u>865 556</u>
TOTAL GENERAL	804 305	63 917	2 665	865 556

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Amortissements linéaires	Amortissements dégressif	Amortissements exceptionnels
<u>Frais d'établissement</u>			
<u>Autres immobilisations incorporelles</u>			
Terrains			
Constructions sur sol propre	46 756		
Agencements constructions	7 277		
Matériel et outillage	3 581		
Agencements divers	899		
Matériel de transport	0		
Matériel bureau et informatique & mobilier	5 404		
<u>Total Immobilisations corporelles</u>	<u>63 917</u>		
TOTAL GENERAL	63 917		

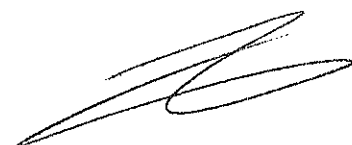


MFR LA PERUSE

ETAT DES CREANCES ET DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE AU 31/12/18

ETAT DES CREANCES	MONTANT BRUT	A 1 AN AU PLUS	A PLUS D'UN AN
Créances rattachées à des participations			
Autres immobilisations financières			
Avance et acomptes versés			
Clients douteux	6 496		6 496
Autres créances clients	121 935	121 935	
Personnel et comptes rattachés		0	
Organismes sociaux	1 466	1 466	
Etat	48 779	48 779	
Groupe MFR	758	758	
Débiteurs divers	369	369	
Charges constatées d'avance	2 681	2 681	
TOTAL GENERAL	182 484	175 988	6 496

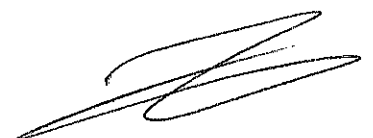
ETAT DES DETTES	MONTANT BRUT	A 1 AN AU PLUS	A PLUS D'UN AN
Emprunts de plus de 2 ans à l'origine	133 420	14 551	118 869
Autres dettes financières	152	152	0
Avances et acomptes reçus			
Organismes partenaires			
Fournisseurs et comptes rattachés	23 826	23 826	
Dettes sur immobilisations			
Personnel et comptes rattachés	5 883	5 883	
Organismes sociaux	20 223	20 223	
Etat	190	190	
Groupe MFR	6 434	6 434	
Produits constatés d'avance	137 848	137 848	
TOTAL GENERAL	327 974	209 105	118 869



Sar.l. S.C.O.B.E.
Capital social 7622 €
Membre de la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes de l'Indre
17, Bd de Eratignon
16000 ANGOULÊME
Tél. 05 45 69 19 49
Fax : 05 45 68 60 63

Tableau des provisions pour risques et charges au 31/12/2018

Provisions	Valeur comptable début	Augmentations de l'exercice	Reprises	Virement	Valeur comptable fin
			Diminutions de l'exercice		
Provisions réglementées					
Provisions pour risques et charges					
Provisions pour risques					
Provision pour travaux					
Provision pour projet associatif					
Provision pour indemnités de fin de carrière	17 706	344			18 050
Provisions pour dépréciation					
Sur immobilisations					
Sur stocks et en cours					
Sur comptes clients	11 450	1 942	6 896		6 496
Autres provisions					
TOTAL GENERAL	29 156	2 286	6 896	0	24 546



S.a.r.l. S.C.O.R.E.
Capital social 7622 €
Membre de la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes de Poitou
17, Bd de Bretagne
16000 ANGOULÊME
Tél. 05 45 69 19 00
Fax : 05 45 68 60 63

MFR LA PERUSE

CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE AU 31/12/2018

RUBRIQUES	CHARGES	PRODUITS
Charges/Produits d'exploitation	2 681	137 848
Charges/Produits financiers		
Charges/Produits exceptionnels		
TOTAL GENERAL	2 681	137 848



S.a.r.l. S.C.O.R.E.
Capital social 7622 €
Membre de la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes de Poitiers
17, Bld de Bretagne
16000 ANCOULEME
Tél. 05 45 69 19 19
Fax : 05 45 68 60 53

TABLEAU DE SUIVI DES FONDS ASSOCIATIFS - EXERCICE CLOS LE 31/12/2018

LIENNE	Saldo au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Saldo en fin de l'exercice
<i>Fonds associatifs sans droit de reprise</i>				
Ecart de réévaluation sur des biens sans droit de reprise				
Reserves statutaires ou contractuelles				
Reserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	1 213 040	105 109		1 318 149
Résultat de l'exercice	105 109	105 831	105 109	105 831
<i>Fonds associatifs avec droit de reprise</i>				
Résultats sous contrôle de tiers financeurs				
Ecart de réévaluation sur des biens avec droit de reprise				
Subventions d'investissement sur des biens non renouvelables	454 284	64 955	34 666	484 583
Provisions réglementées				
Droits des propriétaires (Commodat)				
TOTAL GENERAL	1 772 433	275 905	139 775	1 908 563

